



RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021

Comme nous n'avons pas pu nous retrouver en présentiel durant l'année 2020, nous avons pensé utile et nécessaire de présenter un rapport d'activité couvrant l'année 2020 et l'année 2021 jusqu'à aujourd'hui. Un exercice particulier d'une part parce que situé dans le temps, avant, pendant et après les élections municipales et d'autre part parce qu'il a subi les conséquences des 2 confinements. Nous avons choisi de mettre les activités de Place Publique en sourdine pour nous consacrer à la préparation des élections municipales et nous n'avons pas pu rencontrer nos adhérents comme nous le souhaitions, ni organiser des rencontres publiques à cause des contraintes du confinement. Malgré tout, nous n'avons jamais cessé d'exercer le travail de veille citoyenne comme en témoigne le présent rapport.

➤ Il restait et il reste encore des procédures en cours

- Le 16 février 2017, Place publique avait fait un **recours contre la délibération donnant au maire les pleins pouvoirs pour mener les opérations de la fin de la concession du port des Marines de Cogolin**. Par jugement du 3 avril 2020, notre demande a été rejetée au motif que "L'association ne justifie pas, au regard des statuts, tels qu'ils sont actuellement rédigés, d'un intérêt lui donnant qualité pour demander l'annulation de la délibération attaquée". Heureusement, nous n'avons pas eu à payer les indemnités réclamées par la commune. Le juge n'a apparemment pas pris en compte l'item de nos statuts relatif à la défense de l'intérêt des contribuables cogolinois. Nos capacités financières ne nous ont pas permis de faire appel.
- **Place Publique a également déposé plainte avec constitution de partie civile contre le marché de commercialisation des garanties d'usage du port des Marines de Cogolin**, en décembre 2017. Cette plainte est toujours en cours d'instruction.
- **Place Publique avait introduit deux recours contentieux** le 31 octobre 2018, auprès du Tribunal Administratif **contre les décisions du maire de Cogolin autorisant les travaux de constructions des deux transformateurs électriques** (autrefois intégrés dans l'ancienne maison de retraite vendue à un promoteur de Lavallois-Perret) **sur la voirie publique. Nouvelle victoire pour Place Publique** : le jugement du Tribunal Administratif du 22 janvier 2021 a annulé totalement les arrêtés du maire au motif de l'incompétence de son auteur, ce qui est constitutif de l'excès de pouvoir, et sans aucune possibilité de régularisation. Le juge s'est situé dans le cadre du recours pour

excès de pouvoir et n'a donc pas examiné la régularité de l'acte en lui-même, ce qui aurait pu le conduire éventuellement à demander un aménagement ou ordonner une destruction. Malheureusement, il aurait fallu faire une nouvelle procédure demandant la démolition des transformateurs, que nous aurions eu peu de chance d'obtenir.

- **Plainte Masson contre Place Publique** : le 21 mai 2019, la Cour d'Appel d'Aix en Provence avait condamné Place Publique pour atteinte à la présomption d'innocence de M. Masson. Nous avons reçu l'arrêt de la Cour d'Appel début juillet 2020 et avons été condamnés à payer 2700€ à monsieur Masson. Faute de moyens financiers, nous avons décidé de ne pas faire de pourvoi en cassation.
Petit rappel : Place Publique n'avait fait que réécrire ce que la presse avait écrit...
- Toujours dans le cadre de vigilance citoyenne, des représentants de Place Publique ont continué à **assister à tous les Conseils Municipaux** qui se sont déroulés pendant ces deux années, en ayant pris soin au préalable, d'étudier les questions proposées à l'ordre du jour.
- Des membres du CA ont continué à se rendre régulièrement en mairie pour **consulter les panneaux d'affichage** et réclamer des documents administratifs.
- **Les projets sous haute surveillance**
 - La décharge illégale du chemin des Crottes : nous avons largement contribué à la réunion et l'analyse des éléments qui ont abouti à la plainte déposée par l'UDVN-FNE 83 contre les activités de dépôt de déchets de chantiers et autres épaves de véhicules développées sur ce terrain depuis de longues années et qui se sont accélérées au cours de l'année 2020. Un dossier que nous continuons de suivre de près en concertation avec le groupe des élus d'opposition.
 - Le permis d'aménager accordé par la Maire au propriétaire du même terrain en septembre 2021. Nous nous sommes aussi fortement impliqués dans ce dossier et avons largement contribué au recours gracieux déposé par l'association UDVN-FNE 83. Nous tenons à la remercier d'avoir accepté la prise en charge de cette procédure. Lors du dernier conseil municipal nous avons appris que le maire avait annulé ce permis d'aménager à la demande du Préfet.
 - Le pont chemin des Crottes et de Saint Marc : dès le mois de juillet 2021 nous avons réalisé un examen visuel de cet ouvrage faisant apparaître de nombreux signes de vétusté : bétons éclatés, fers à béton apparents oxydés, radier érodé... Nous avons dénoncé les dérogations de tonnages accordées par le Maire qui ont permis le passage de plusieurs milliers de camions de 35 tonnes sur cet ouvrage dont une expertise d'avril 2021 a conclu qu'il ne pouvait pas supporter une charge de 3,5 tonnes, préconisant sa fermeture à la circulation avant démolition et reconstruction. Nous sommes en novembre 2021 et rien n'a été fait pour le sécuriser. Les riverains n'ont même pas été prévenus. Nous suivons aussi ce dossier de près avec les élus d'opposition.

- Le projet de plateforme de tri de déchets sur un terrain viticole à l'entrée de Cogolin. Nous nous sommes fermement opposés à ce projet aux côtés d'autres associations, des professionnels de l'agriculture et de riverains. Il semblerait que le projet ne soit plus d'actualité mais il n'a pas été officiellement abandonné.
- Le port des plaisanciers de la Gisclette : là aussi, c'est le statu quo après de multiples revirements de la municipalité qui aurait bien aimé en récupérer la Régie.
- La fermeture de l'école Chabaud qui devait être ensuite détruite mais lors d'un récent Conseil Municipal, le maire a annoncé qu'il garderait le bâtiment pour éventuellement y installer une crèche. A suivre...
- En ce qui concerne les 4 permis sur le terrain du Yotel, nous avons participé au recours devant le Tribunal Administratif aux côtés de l'association Sauvons le Yotel et l'UDVN-FNE 83. Le maire a perdu en appel et sa demande de pourvoi en cassation a été rejetée. Son nouveau projet énoncé en début de mandat: 20 villas haut de gamme dont on n'entend, pour le moment, plus parler.
- **Les ensembles immobiliers à Cogolin :** aucun quartier n'est épargné. Les derniers en date : les 82 villas du Carry, le projet immobilier à côté du domaine de Manon, en zone inondable avec des places de stationnement faites sur du foncier communal cédé à l'amiable au promoteur. La commune se remplit de béton, on densifie la population sans que soient prévus les aménagements inhérents indispensables et l'accompagnement nécessaire. Au contraire, on diminue même le nombre d'écoles !
- **Le SCoT :** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avait été approuvé par le Conseil Communautaire en octobre 2019. Place Publique avait consigné les nombreuses incohérences de ce schéma, notamment dans sa déclinaison cogolinoise, sur le registre d'enquête publique. Le Préfet avait invité la Communauté de Communes à revoir sa copie afin de mettre le SCoT en conformité avec la loi ELAN et la loi Littoral. Une enquête publique est organisée du 15 novembre jusqu'au 16 décembre 2021. A Cogolin, cette enquête concerne les délimitations des hameaux isolés tels que l'Hermitan, les limites d'extension urbanistiques et le terrain du Yotel. Nous vous invitons à participer à cette enquête publique, par voie postale, adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 8310 Cogolin) ou par courrier électronique (scot@cc-golfedesainttropez.fr) ou oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs à l'Hôtel communautaire, 2 rue Blaise Pascal à Cogolin). Le dossier est consultable à l'Hôtel communautaire ou par voie numérique sur le site internet de la Communauté de communes.
- **Le Conseil d'Administration s'est réuni** 11 fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu.

- **Il y a toujours des représentants de Place Publique présents** aux différentes commémorations ou cérémonies organisées par les associations d'anciens combattants.
- **Au cours de l'année, des représentants de Place Publique ont rencontré**, dans le contexte de la campagne des municipales (et dans l'ordre alphabétique), Pascal Etienne, président de la Coopérative Viticole de Grimaud et vice-président de la Chambre d'Agriculture du Var, René Jam, Inspecteur Pédagogique Régional-Inspecteur d'Académie honoraire, Henri Lameyre, ancien journaliste de presse, Michael Latz, maire de Correns, premier village bio de France, Sereine Mauborgne, députée de la 4^{ème} circonscription du Var, Francis Palombi, président de la Confédération des Commerçants de France Indépendants, Richard Trapitzine, consultant en urbanisme, auteur de l'ouvrage "Pour un Urbanisme humaniste ».
- Place Publique a continué à **répondre aux demande des Cogolinois** inquiets des décisions prises par la maire et essayé dans la mesure de ses moyens de leur venir en aide.
- Dès fin 2018, **le Conseil d'Administration de Place Publique s'était rapproché de toutes les forces républicaines susceptibles de s'opposer à Marc Etienne Lansade**. Une association nommée « Attrait d'Union » était née de l'union des 3 composantes suivantes : Place Publique, Cogolin Avenir et le comité local d'En Marche. Pendant de longs mois, les membres de cette association (en particulier ceux de Place Publique) ont travaillé sur les dossiers cogolinois pour préparer les élections.

A peine déclarée officiellement à la presse et aux Cogolinois en septembre 2019, le leader de Cogolin Avenir avait quitté l'union, suivi de quelques-uns de ses membres. Les 2 autres composantes de l'union, dont Place Publique ont continué d'une part à travailler sur les dossiers et d'autre part à tenter de rassembler les opposants à M.E. Lansade, malheureusement sans succès puisqu'au 1^{er} tour ce sont pas moins de 4 listes qui se sont retrouvées face au maire sortant. Ce n'est qu'entre les deux tours que, sous l'impulsion de notre liste « Notre ville avec vous », l'union a été réalisée entre les opposants : la liste « Unis pour Cogolin » était née.

Malheureusement cette liste a été battue aux élections municipales. 7 de ses membres siègent maintenant au Conseil Municipal dans l'opposition.

- **Nos relations avec les autres associations : outre** celles déjà citées, Place Publique a travaillé et travaille encore avec « Sauvons le Yotel », l'UDVN-FNE83, le Forum Républicain de Fréjus, l'Union des Etudiants Juifs de France, l'association « Le Crayon ». En août 2020, deux représentants de Place Publique ont participé à l'université d'été de cette association qui se déroulait dans la ville de Perpignan nouvellement conquise par le Rassemblement National. Ils y ont partagé l'expérience de notre collectif citoyen avec les étudiants, les nouveaux élus de l'opposition municipale et les habitants de Perpignan.
- **Suite aux incendies du mois d'août** qui ont touché très gravement plusieurs adhérents de notre association, Place Publique a mis en place une chaîne de

solidarité qui faisait le lien entre les personnes de notre réseau d'adhérents et de sympathisants qui avaient besoin d'aide et celles qui pouvaient la leur apporter.

- Du fait de la préparation des élections municipales et des 2 confinements, **il n'y a pas eu d'animation de rencontres culturelles et conviviales** » comme les années précédentes.

- **Parlons du 3^{ème} volet : la communication qu'elle soit interne ou externe à l'association**

- **En interne**, les communications se font essentiellement par mail, éventuellement par courrier pour les adhérents qui n'ont pas de boîte mail.

- Le site de Place Publique (www.placepubliquecogolin) et notre **page Facebook** sont régulièrement mis à jour. Nous recevons un certain nombre de commentaires et de courriers auxquels nous nous efforçons de répondre dans les meilleurs délais.

-**Vers l'extérieur**, la communication se fait par le site, la page Facebook, le journal local et par flyers distribués par nos précieux « tracteurs » bénévoles.

Merci à Francis, notre Président, merci aux membres du Conseil d'Administration et merci aux adhérents de Place Publique qui nous soutiennent.

A la suite des élections municipales, une ère nouvelle s'ouvre et la question du devenir de Place Publique se pose. A nous de débattre et de décider de ce que nous voulons pour l'avenir de Place Publique.

Merci de votre attention.